

Pharmacien d'officine : une ambition pour demain

Le Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO) présente dans son Livre Blanc 13 propositions innovantes et indispensables pour faire face à un système de soins en pleine mutation.

A l'heure où l'Europe pousse l'officine française vers davantage de performance, le CNGPO souhaite répondre aux besoins évolutifs des patients et assurer la pérennité d'un réseau de proximité. Pour cela, il a défini quatre objectifs : garantir au patient le meilleur profit thérapeutique ; placer l'information, la complémentarité et la qualité au cœur de l'exercice pharmaceutique ; développer l'accès aux soins ; conforter la stabilité économique de l'officine.

Pour une reconnaissance officielle de la prescription pharmaceutique

Sa vision de l'officine de demain se fonde en premier lieu sur la reconnaissance du **pharmacien prescripteur**. Conforme aux compétences que le pharmacien a su développer en termes de prévention, de conseil et d'observance, cette reconnaissance officielle et élargie d'un rôle assumé au quotidien, s'avère urgente dans le contexte actuel de réductions des dépenses de santé. Elle nécessite notamment un cadre partagé défini en concertation avec les autres professionnels de santé pour lister les pathologies et les traitements concernés.

La prescription pharmaceutique vise à l'optimisation des soins du patient et à la maîtrise des coûts. Elle suppose un accès élargi du pharmacien au Dossier Médical Personnel (DMP), son implication dans l'éducation thérapeutique des patients et l'émergence d'une véritable médication officinale, ainsi que sa participation accrue dans les réseaux de santé publique (notamment en matière de maintien à domicile).

100 % acteur de santé et 100 % chef d'entreprise

Le pharmacien titulaire d'une officine est un véritable entrepreneur qui veut faire entendre sa valeur ajoutée dans la chaîne de soins.

Seule une évolution économique, juridique et fiscale efficace visant à la pérennité du réseau de proximité lui permettra de développer la pratique de son exercice professionnel au service des patients.

D'ores et déjà les groupements de pharmaciens d'officine ont organisé leurs compétences en vue de :

- jouer un rôle central dans l'éducation du patient,
- développer des formations et adopter des démarches qualité,
- mettre en place une concertation partagée avec les autres acteurs de santé,
- réaliser des expérimentations sur le terrain et évaluer la pertinence des objectifs définis.

Ce Livre Blanc apporte des solutions concrètes, mesurables, et réalisables dans les cinq années à venir.